

LG036 p1 - Mission en entreprise

Licence DEG mention Gestion, parcours Gestion des organisations spécialisation opticiens, responsables magasins optique



Généralités

La licence Droit, économie, gestion mention Gestion parcours Gestion des organisations vise à apporter une **formation pluridisciplinaire** au travers de contenus en prise directe avec la maîtrise et l'évolution des techniques de gestion, en y associant conjointement des compétences transverses, notamment juridiques et plus généralement celles nécessaires au fonctionnement d'une organisation.

Nature de la mission en entreprise

L'objet de la mission en entreprise consiste à mettre en situation le salarié, en lui permettant de mener des activités de gestion articulées aux enseignements de la licence générale du Cnam et des compléments métiers apportés dans le cadre du partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Optique de l'Ouest (ESOO).

L'alternant doit pouvoir développer progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de son métier. Il peut être accueilli dans toute entreprise désireuse de mettre en place ou de renforcer une équipe de collaborateurs en charge du pilotage des activités **administratives, comptables, de gestion, de développement commercial et/ou d'évolution de l'organisation interne.**

Dans l'objectif de former des futurs responsables de magasins d'optique, l'alternant doit se voir confier des missions complémentaires à l'activité de vente, montages optiques et examens de vue.

Il doit être en situation de développer des compétences de gestion et managériales.

Exemple de missions :

- Gestion du stock : analyse du stock, rotation du stock, outils d'optimisation des stocks, etc.
- Gestion des tiers-payants
- Relations aux mutuelles
- Gestion comptabilité, facturation
- Politique d'achat du magasin, analyse des contrats fournisseurs,
- Mise en place ou amélioration continue de la certification Afnor / charte qualité.
- Etablissement du budget, développement d'indicateurs marges, rentabilité.
- Etude de marché de l'optique et politique commerciale : environnement concurrentiel, environnement législatif et réglementaire de la filière optique
- Veille sur la loi de financement de la sécurité sociale (plafonds des remboursements), loi sur la consommation
- Amélioration de l'organisation du magasin
- Animation et encadrement d'une équipe de monteurs-vendeurs
- Formation de collaborateurs
- Mise en place d'une activité audio, veille juridique, fournisseurs, action commerciale, tableau de bord de l'activité, etc.